



700691
N°...../MEEF/CAB/.....20

22 JUL 2021
Conakry, le.....

Le Ministre d'Etat

CERTIFICAT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE

Portant renouvellement du Certificat de Conformité Environnementale du projet d'extension N°13EA0039 de la mine de la Compagnie des Bauxites de Guinée(CBG) étendu sur les préfectures de Boké et Témimélé.

Vu la demande Référence: CBG.DG.191.2021, du 19 mai 2021, relative au renouvellement du Certificat de Conformité Environnementale de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG);

Vu le rapport de mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale 2020 – 2021 de la CBG ;

Vu le rapport de mission de contrôle de mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale de Juillet 2021 du Bureau Guinéen d'Etudes et d'Évaluation Environnementale (BGEEE);

Vu l'application effective des mesures tendant à supprimer, éviter, minimiser ou compenser les impacts négatifs du projet sur les milieux récepteurs et humains susceptibles d'être affectés par les activités du projet, et à optimiser les impacts positifs du projet ;

Le présent Certificat de Conformité Environnementale, valable pour une durée d'un an (du 27 août 2021 au 26 août 2022) et renouvelable après évaluation jugée satisfaisante de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale, est délivré à la **COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE (CBG) S.A**, pour servir et valoir ce que de droit.

Mohamed Oyé GUILAVOGUI